

TARIFICATION DES HONORAIRES

- Au 1^{er} janvier 2021

-

- -

HONORAIRES DE TRANSACTION *

De 0 à 75.000 €	10 % avec un minimum de 7.000 €
De 75.001 € à 150.000 €	8 %
De 150.001 € à 250.000 €	7 %
Au-delà de 250.000 €	5 %

HONORAIRES DE LOCATION *

Décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 soumis aux dispositions de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989

Locataire :

- Diligences de location 10 € / m²
- Etat des lieux 3 € / m²

Bailleur :

- Diligences de location 10 € / m²
- Etat des lieux 3 € / m²

ESTIMATION **

150 € (à valoir sur mandat de vente confié)

* Tarifs TTC TVA 20 %

** Tarifs HT TVA 20 %